République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_059_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés : Ronna CHALVET représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET, Valentin BESNIER représenté par Emilie MALEYSSON
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération portant suppression d'un emploi permanent

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 avril 2026,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De supprimer, à compter du 30 juin 2026 d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique à temps complet

Article 2 : De mette à jour le tableau des effe

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026

007-210701470-DE_059_2026-DE
AGEDI

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance



Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026

007-210701470-DE_059_2026-DE
A G E D I